

ÉCOLE DE GOLF

DOSSIER D'INSCRIPTION 2021/2022

À fournir :

Pour tous

1 fiche d'inscription et autorisation parentale (à remplir et signer),

Le règlement de 180 euros incluant :

La licence + les cours jusqu'en juin 2022 + le prêt du matériel + l'adhésion à l'Association

Il est possible de régler en plusieurs fois ; les chèques sont à établir à l'ordre de l'Association du Golf Club d'Oléron.

Pour les nouveaux uniquement

1 photographie (récente) de l'élève.

À lire attentivement et à **conserver** :

Charte de l'École de Golf

Le dossier complet est à remettre aux responsables de l'École de golf, vous pouvez également le glisser dans la boîte aux lettres de l'association.

L'inscription ne pourra être prise en compte si le dossier est incomplet.

NOM et PRÉNOM : _____

Dossier complet remis le : _____

Règlement de 180 euros (*cocher l'option choisie*) :

en 1 fois

en 2 fois

en 3 fois

90 € Date : 01/10/2021

90 € Date : 01/11/2021

60 € Date : 01/10/2021

60 € Date : 01/11/2021

60 € Date : 01/12/2021

ÉCOLE DE GOLF

FICHE D'INSCRIPTION 2021/2022

Coller ici la photo l'élève

ÉTAT CIVIL DE L'ENFANT (merci d'écrire lisiblement)

Nom :

SEXE :

M

F

Prénom :

Date de naissance :

/ /

Adresse :

Téléphone fixe domicile : _____

Père :

(précisez le nom si différent de celui de l'enfant)

☎ Portable :

☎ Lieu de travail :

Email : _____

@ _____

Mère :

(précisez le nom si différent de celui de l'enfant)

☎ Portable :

☎ Lieu de travail :

Email : _____

@ _____

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e), Madame/Monsieur : _____

- Autorise mon fils/ma fille à pratiquer le golf.
- Autorise les responsables de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires concernant l'état de santé de mon enfant (hospitalisation et/ou intervention chirurgicale).
- Autorise/n'autorise pas (rayer la mention inutile) l'utilisation de photos d'enfants de l'école de golf pour un usage professionnel (site internet de l'association, brochures etc...), afin de présenter l'école de golf et dans le cadre des diverses manifestations sportives auxquelles elle participe.
- Autorise mon enfant à participer aux différents déplacements organisés par l'école de golf dans le cadre d'entraînements, d'animations ou de compétitions de golf. J'autorise que mon enfant soit transporté par les moyens choisis par l'école de golf et sous la responsabilité des personnes mandatées par l'école de golf.

L'association se dégage de toute responsabilité vis-à-vis de l'enfant en dehors des heures de cours et des manifestations sportives auxquelles elle participe.

À : _____

Le : _____

Signature du/des parent(s) :

CHARTRE DE L'ÉCOLE DE GOLF

Les objectifs de l'école de golf :

- ✦ Faire découvrir et enseigner la pratique du golf de loisir et de compétition,
- ✦ Former les équipiers qui seront amenés à défendre les couleurs du club,
- ✦ Être une école de vie pour les enfants et leur apporter un système de valeurs dans l'esprit du Golf Club d'Oléron.

La cotisation demandée est un droit d'accès aux installations. Le fonctionnement de l'école est financé par l'Association et son organisation est assurée par des bénévoles de la Commission Jeunes en collaboration avec la direction du golf et l'enseignant.

Nous espérons en retour une participation active des élèves aux résultats sportifs du club.

Les règles de bon fonctionnement à respecter :

Par les parents :

- Se rendre disponibles ou s'organiser afin de conduire leurs enfants à l'école de golf, au passage des drapeaux, et aux diverses compétitions auxquelles ils seront invités à participer.
- Assurer le dialogue entre leurs enfants et les responsables de l'école de golf.
- Expliquer et faire adhérer leurs enfants aux objectifs de l'école de golf.
- Inciter leurs enfants à venir le plus souvent possible sur le terrain aux heures autorisées.

Par les élèves :

- Faire preuve d'assiduité et de ponctualité tout au long de l'année, même en cas de mauvais temps et prévenir de toute absence.
- Respecter les règles fondamentales de l'étiquette, du comportement, de l'écoute et du respect de l'autre, à l'école comme aux entraînements, ainsi qu'en compétition.
- Respecter les directives de l'encadrement.

L'école se réserve le droit de suspendre un enfant qui perturberait son bon fonctionnement par un absentéisme répété ou par des problèmes de comportement.

Le non-respect de cette chartre pourrait amener la Commission jeunes, après consultation des parents et des enfants, à prendre les décisions qui s'imposent.

À Saint-Pierre d'Oléron, le 1^{er} septembre 2021,

La Présidente de l'A.G.C.O,

Martine Gaslonde